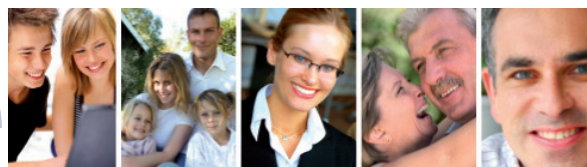


Santévie



Partenaire de votre santé, partenaire de votre vie

Consciente des difficultés rencontrées à certaines étapes de votre vie, SANTEVIE développe des services de proximité et des prestations au bénéfice de ses adhérents. Afin de vous accompagner dans votre vie quotidienne, SANTEVIE vous simplifie la vie et vous fait bénéficier de chèques CESU préfinancés en totalité par votre mutuelle pour rémunérer des services d'assistance.

Qu'est-ce que le CESU ?

- Le CESU, Chèque Emploi Service Universel est un chèque qui permet de rémunérer les services à la personne effectués à votre domicile (et hors du domicile pour la garde d'enfants).



Le déclenchement de titres CESU

Vous bénéficiez des chèques CESU, dès lors que :

- Vous inscrivez votre nouveau-né aux mutuelles SANTEVIE
- Vous êtes hospitalisé d'urgence pour une durée minimum de cinq jours après instruction de votre dossier
- Vous suivez un traitement médical par chimiothérapie ou radiothérapie à domicile ou en établissement

Les prestations ouvertes au règlement par CESU

Les chèques CESU délivrés par votre mutuelle SANTEVIE vous permettent de rémunérer les services suivants :

- Une aide à domicile :** hygiène et entretien de la maison, aide à la préparation des repas et aux courses
- Une garde d'enfants à domicile ou hors du domicile** (crèche, jardin d'enfant, garderie, assistante maternelle agréée)

Le fonctionnement du CESU délivré par SANTEVIE

Contactez votre mutuelle SANTEVIE :

En fonction de votre situation (voir critères de déclenchement ci-dessus), contactez votre mutuelle par téléphone (Numéro de téléphone au verso). La diffusion des chèques est automatique à l'inscription de votre enfant ou est effectuée après instruction de votre dossier et examen des pièces justificatives :

- En cas d'hospitalisation :** Bulletin d'hospitalisation ou attestation d'un médecin certifiant le caractère d'urgence et le nombre de jours d'hospitalisation.
- En cas de traitement médical :** Certificat médical sous pli confidentiel pour un traitement par chimiothérapie/radiothérapie.

Réception des chèques CESU et choix du prestataire

Vous recevez vos chèques CESU dans un délai moyen de 48 heures, après réception des pièces justificatives. Vous contactez l'une de nos structures partenaires de services à la personne de votre département (voir liste des structures au verso). Vous indiquez à la structure votre n°d'adhérent, les coordonnées de votre mutuelle SANTEVIE et la nature de votre demande (aide à domicile ou garde d'enfants).

Intervention de la structure partenaire et règlement de la prestation

En fonction du montant total en Euros dont vous disposez en titres CESU (de 60€ à 420€), la structure partenaire vous indiquera le nombre d'heures dont vous pouvez bénéficier. La rémunération de l'intervenant a lieu en fin de prestation et les chèques CESU sont à remettre, non pas directement à la personne travaillant à votre domicile, mais à son employeur (adresses des structures au verso).

Santévie

Structures partenaires & contacts

ARIEGE

ARIEGE ASSISTANCE

Tél. 05.61.02.82.00
20, rue du Lt Paul Delpech
09 000 **FOIX**

AVEYRON-LOT-LOZERE

UDSMA

Tél. 05.65.73.59.12
5 bis rue Villaret
12023 **RODEZ** Cedex 9

CANTAL

ASED Cantal

Tél. 04.71.48.42.46
30, avenue Milhaud
15018 **AURILLAC**

CORREZE

ADAPAC

Tél. 05.55.17.63.90
17, rue Parmentier
19100 **BRIVE**

ADMR

Tél. 05.55.26.46.33
34 ter Quai de Rigny
19000 **TULLE**

HAUTE-GARONNE

A.P.D

Tél. 05.34.25.29.75
apdtse@wanadoo.fr
71 av, de Lavaur BP 25220
31079 **TOULOUSE** Cedex 5

GERS

PROXIM' SERVICES 32

Tél. 05.62.60.04.68
15, rue de la Somme
32000 **AUCH**

ADOM

Tél. 05.62.08.55.17
adom2@wanadoo.fr
16, rue des Pyrénées
32290 **AIGNAN**

TARN

UMT Mutualité Tarnaise

Tél. 05.63.62.66.66
202, av. de Pélissier
81031 **ALBI** cedex 9

TARN ET GARONNE

Aide aux mères et personnes âgées

Tél. 05.63.66.65.65
36, rue Emile Pouvillon
82000 **MONTAUBAN**

HAUTE-VIENNE

A.D.P.A.D

Tél. 05.55.10.01.31
24 rue Hyacinthe Faure
87000 **LIMOGES**

Si vous choisissez un autre prestataire que ceux de la liste, appelez **Chèque Domicile CESU** au **01 41 47 24 00** pour connaître les modalités de fonctionnement.

Contacts mutuelles

en Aveyron, Lot et Lozère

▶ N°Azur 0 810 12 10 12
APPEL LOCAL

en Corrèze

▶ N°Azur 0 811 22 19 19
APPEL LOCAL

dans le Cantal : 04 71 43 41 30

dans le Tarn

▶ N°Azur 0 810 81 7000
APPEL LOCAL

dans le Tarn-et-Garonne

▶ N°Azur 0 810 82 7000
APPEL LOCAL

dans le Gers

▶ N°Azur 0 810 32 7000
APPEL LOCAL

en Ariège

▶ N°Azur 0 810 09 7000
APPEL LOCAL

dans la Haute-Garonne

▶ N°Azur 0 810 31 7000
APPEL LOCAL

dans la Haute-Vienne

▶ N°Azur 0 810 31 7000
APPEL LOCAL